

Nous, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD** représenté le Cabinet **S.A.G.A.**, BP 27 – **69921 OULLINS CEDEX** – France, certifions que :

M Lionel LAURENT
Domicilé(e): TREZANNES
164 chemin de Papavet
38930 ST MARTIN DE CLELLES

est assuré par le contrat n° **105.630.300** du fait de son adhésion au **SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE (S.N.A.M.)** dont le siège se situe :

« Maison des Parcs et de la Montagne », 256 rue de la République – **73000 CHAMBERY** ". Tél : 04.79.70.20 42.

Cette assurance (**tableau des garanties qui se trouve dans votre espace adhérent "Documents"**) couvre :

- sa " **Responsabilité civile professionnelle, défense et recours pénal** " pour la pratique des activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyonisme si l'option est souscrite.

Ces activités (qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation) peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme de : **randonnées pédestres** (statut stagiaire AMM : à l'exclusion des pays étrangers ne reconnaissant pas le statut), raquettes à neige (selon diplôme), vélo tout terrain y compris sur neige fatbike (selon diplôme), vélo à assistance électrique (selon diplôme), la trottinette de descente (selon diplôme), l'encadrement des activités avec engins électriques (du type trottinettes... (selon diplôme)), **à l'exclusion de la RC circulation de l'engin électrique**, marche nordique, randonnées "pieds dans l'eau" (*sous conditions : pas de recours à la nage, hauteur de l'eau dépassant rarement le genou, pas de passages dans des gorges*), *longe côte (selon diplôme)* randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, reconnaissance d'itinéraires, rédactions de brochures touristiques, interventions liées à l'organisation et à la promotion des activités, parcours d'orientation avec ou sans GPS, petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, initiation Trail (hors compétition), activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), igloos ou trous à neige.

Sont également assurées : le bivouac (statut stagiaire AMM exclu) dans un refuge pastoral non gardé, à la belle étoile sous tente, tipi, abri de survie, igloo, la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes (sous réserve d'être qualifié dans la fourniture de repas + obligation déclaration cerfa), l'utilisation et la garde des animaux de bât pour les besoins des activités assurées, l'activité de guide touristique, la formation professionnelle, la sous-traitance et/ou revente de prestations à d'autres accompagnateurs en montagne **adhérents du SNAM**, l'accompagnement du public sur site éruptif à l'île de la Réunion (selon attestation), la RC incendie, explosion et dégâts des eaux en locaux occupés pour moins de 20 jours.

- les " **Accidents corporels** " (décès, invalidité permanente) pour l'A.e.M. et ses clients,
 - les " **Frais de recherches et de secours** " à hauteur de 10000 €.
 - la " **Protection juridique** " sous le contrat COVEA PROTECTION JURIDIQUE n° 4 629 505
 - l'**assistance rapatriement** (MMA Assistance) en cas d'accident grave survenu à plus de 50 km du domicile de l'assuré, dont l'étendue territoriale est :
- pour l'A.e.M.** en encadrement ou en repérage justifié => le monde entier,
pour les clients => en zone Europe géographique uniquement,

Si option(s) souscrite(s): assurance complémentaire pour les activités suivantes :

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.

Cette attestation est valable pour la période du 01/12/2024 au 30/11/2025.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2025

Fait à OULLINS, le 12/12/2024

L'assureur, par délégation,

SARL S.A.G.A.
N° ORIAS : 09046847 - www.orias.fr
5, rue Pierre Sémard - BP 27
69921 Oullins Cedex
Tél. 04 72 668 668
saga.pro@mma.fr

LAURENT Lionel
TREZANNES
164 chemin de Papavet
38930 ST MARTIN DE CLELLES

Chambéry le 12/12/2024

Objet: Attestation **RADIO FREQUENCE COMMERCIALE SNAM**

Je soussignée Claire SCHMITTER, présidente du **Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne**, atteste que l'Accompagnateur en Montagne nommé ci-dessus est adhérent(e). Son adhésion, lui donne droit pour l'année 2025 à l'utilisation de notre fréquence commerciale SNAM.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, à mes salutations distinguées.

Présidente du SNAM
Claire Schmitter

SNAM
Les Accompagnateurs en Montagne
Maison des parcs
256 rue de la République
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 70 20 42
Fax : 04 79 70 20 43

Cher collègue,

L'attestation radio fréquence commerciale SNAM, ci-dessus, vous permet de justifier votre adhésion au SNAM et donc votre autorisation à utiliser la fréquence commerciale du syndicat. Ce document vous sera demandé pour adhérer ou renouveler votre adhésion annuelle à un réseau. Il est conseillé de garder l'original et de transmettre une copie à chaque demande.

Les coordonnées des différents installateurs homologués ==>: [INSTALLATEURS HOMOLOGUES RADIO](#)

et des Réseaux Radio à contacter selon vos besoins :

CANAL EMERGENCY « CANAL E »	TEL : 04 50 22 03 03 MAIL : canal-e@sdis74.fr
SECURITE MERCANTOUR	TEL : 06 07 74 21 82 MAIL : jeanmarie.maria@orange.fr
SECURITE DAUPHINE	TEL : 06 07 40 05 21 MAIL : reseau-radio-securite-dauphine@orange.fr
SECURITE VANOISE	TEL : 06 87 72 35 68 MAIL : securitevanoise@gmail.com
SECURITE ALERTE MONT BLANC	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com
SECURITE UBAYE	TEL : 06 86 49 25 62 MAIL : reseau.radio.secours04@gmail.com
SECURITE OISANS-ECRINS	TEL : 06 52 29 15 12 MAIL : oisansecrins@free.fr
GRA (GRAND RESEAU DES ALPES)	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com

(Cinq réseaux associatifs forment le G. R. A : Sécurité Alerte Mont-Blanc – Vanoise – Dauphiné – Oisans/Ecrins et Ubaye/Alpes de Haute Provence. Votre unique interlocuteur pour ce réseau est La Chamoniarde).

tu as adhéré au SNAM

TELECHARGE

1 ta RC PRO

CONNECTE TOI À TON ESPACE ADHÉRENT

Sur snam.pro clique sur [service adhérent](#) puis sur [adhésion](#)

Renseigne ton identifiant et ton mot de passe

Utilise ton adresse mail comme identifiant

Si tu ne te souviens plus de ton mot de passe, clique sur [mot de passe oublié](#) ou [contacte-nous](#).

2 ta FACTURE

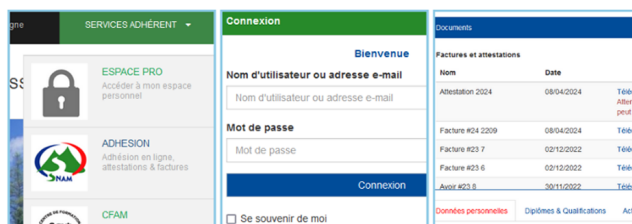
TELECHARGE TES DOCUMENTS



Lorsque tu es connecté :

Descend jusqu'à la rubrique [Documents](#) et clique sur [Télécharger](#)

Tu peux imprimer tes documents téléchargés



Factures et attestations	
Nom	Date
Attestation 2024	08/04/2024
Facture #24 2209	08/04/2024
Facture #23 7	02/12/2022
Facture #23 6	02/12/2022
Attest #23 5	30/11/2022

Contactez-nous au **04 79 70 20 42**
ou sur contact@lesaem.fr

Titulaire ou Stagiaire

L'ADHÉSION SNAM

c'est quoi ?

DES SERVICES À L'ADHÉRENT :



RANDOPortail
Le portail de la randonnée accompagnée



Tu souhaites organiser un séjour mais tu n'es pas assuré pour ni immatriculé atout France? AEM Voyages s'occupe de porter tes séjours !

Tu cherches du matériel pour tes événements ? Des tenues et accessoires flockés ? L'AEM, en tant qu'ambassadrice du métier te fournira !

Tu as besoin d'une vitrine pour promouvoir et vendre tes activités et tes séjours à tes clients ? Crée ton profil sur le RandoPortail !

Tu souhaites te former professionnellement à d'autres pratiques en montagne ? Vient te former au CFAM ! Tu cotises pour bénéficier de formations.



Une aide pour tes questions fiscales, et développer ton activité



200 juristes à votre disposition



Un médiateur de la consommation pour t'aider avec tes clients